



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_025

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIEL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les missions du service Archivages, Système d'Information et Communication

Considérant l'objectif du service de développer l'usage du numérique dans les territoires

L'association Déclic regroupe depuis de nombreuses années des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) et des structures publiques de mutualisation intervenant dans le champ du numérique public local.

Elle a notamment pour objectifs :

- de favoriser le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre professionnels du numérique public ;
- de soutenir et développer des démarches de mutualisation, notamment à travers des projets collaboratifs, des outils communs, des réflexions collectives ou des groupements de commandes ;
- de contribuer à la reconnaissance du rôle stratégique des OPSN auprès des décideurs publics, aux niveaux local et national.

Afin de remplir ses missions, l'association Déclic anime un réseau structuré, propose des ressources partagées, organise des temps d'échanges (rencontres nationales, ateliers, webinaires) et porte des projets collectifs au service des territoires.

L'adhésion à l'association Déclic permet ainsi au CDG48 :

- de s'inscrire dans une dynamique nationale de coopération entre acteurs publics du numérique,
- de bénéficier d'un accès privilégié aux travaux, outils et retours d'expérience du réseau,
- de contribuer activement aux réflexions et projets portés collectivement.

Les modalités d'adhésion à l'association Déclic reposent sur une cotisation annuelle progressive, définie en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP) de la structure dans le champ du numérique. Pour le Centre de Gestion, la cotisation annuelle est de 770 € équivalent à moins de 5 ETP.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'adhésion à l'association Déclic à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'adhésion à l'association Déclic à compter du 1^{er} janvier 2026.
- **D'AUTORISER** le Président à faire procéder aux inscriptions comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

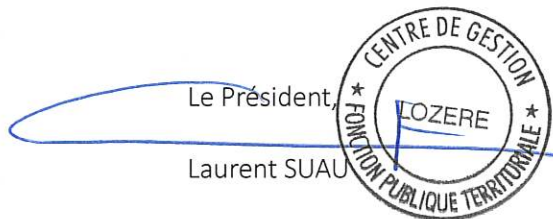
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.